



MANDATAIRE JUDICIAIRE SALAIRES ET DEMISSION

Par **osso1970**, le **06/03/2020** à **12:25**

Bonjour, L'an dernier l'entreprise où travaillait mon époux a été mise en redressement judiciaire en janvier 2019. Mon époux a démissionné en mars 2019. Je ne comprends pas bien quel est le rôle du mandataire judiciaire dans ce cas précis. Il me semblait que son rôle était de faire respecter le droit des salariés. Lesquels salariés sont des créanciers prioritaires. Or l'ancien employeur de mon époux n'a payé aucun des 3 salariés démissionnaires. Le mandataire judiciaire ne doit-il pas faire en sorte que l'employeur règle les salaires et les soldes de tout compte ? Faire appel aux AGS ? Contacté par téléphone, le mandataire nous a dit que comme mon époux était démissionnaire c'était à lui de se débrouiller pour obtenir le règlement des sommes dues. Est-ce bien normal ? Malgré de nombreuses relances celui-ci n'est jamais intervenu et la gérante de l'entreprise n'a payé personne. Sur 3 salariés, seul mon époux avait les capacités financières et les connaissances du droit, pour déposer un recours auprès des prud'hommes. Une fois la décision rendue nous avons du faire appel à un huissier dont les frais sont prohibitifs. On a du taper dans nos économies. Les 2 autres salariés, ignorant le droit, se sont retrouvés en grande précarité et n'ont déposé aucun recours. Au final, c'est tout bénéf. L'employeur a joué la montre et ne règlera qu'un seul salarié sur 3 car l'affaire est toujours en cours. Le rôle du mandataire judiciaire n'est-il pas un rôle de surveillance. Au final les employeurs continuent de faire n'importe quoi sans aucun contrôle ? Nous pensions être protégés dans cette procédure. Merci de bien vouloir nous en dire plus à ce sujet. Corinne.